

C'est bien parce ce qu'elles étaient comme source de libération et de danger potentiel que les régimes politiques totalitaires ne leur ont pas laissé d'espace de liberté. Les structures d'économie sociale peuvent ainsi trouver en quoi elles peuvent être des soutiens de l'autonomie et de la liberté des individus et des citoyens.

Au-delà du regard réciproque, nous pourrions tenter de traduire dans la réalité quotidienne des idéaux que nous partageons. En tant que constitutionnaliste, je pense que les travaux communs devraient porter sur la devise de la République énoncée par la Constitution : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le principe de « fraternité », terreau commun

Même si beaucoup de choses peuvent encore être faites pour donner aux deux premiers termes de cette devise une portée concrète, il est clair que le troisième terme « Fraternité » peut constituer, par un « *labour* » et un « *ensemencement* » commun, un véritable champ de travail. Ce principe de fraternité est apparu dans notre devise républicaine avec la Deuxième République, qui a également constitué un terrain pour la reconnaissance des premières structures d'économie sociale. Aujourd'hui le secteur de l'économie sociale joue un rôle significatif pour la défense et la promotion de la solidarité. Y a-t-il identité ou différence entre solidarité et fraternité ? L'économie sociale ne serait-elle pas un moyen de rendre effective le principe de fraternité affiché sur le fronton de nos bâtiments publics ? En bref, échangeons, voire confrontons les analyses et les points de vue entre les militants des droits de l'Homme et des praticiens de l'économie sociale. Le défi que suppose cette confrontation mérite d'être relevé. Car je suis convaincu qu'à force de ne pas se servir des idées, elles s'usent. ●

Pour une **démocratie**

Face au contexte de crise économique actuel, les entreprises d'économie sociale peuvent constituer des laboratoires où tentent de s'inventer, avec des succès variables, des voies démocratiques. Le point sur les principaux acteurs, leur potentiel et leurs limites.

Hugues SIBILLE, ancien délégué interministériel à l'Économie sociale

Le thème de la démocratie économique n'est guère à la mode. Pourtant, la crise financière devenue crise économique que nous subissons aujourd'hui révèle à quelles conséquences peut conduire une gestion uniquement motivée par la maximisation des profits et des revenus.

L'économie sociale, dans ce contexte, pourrait constituer un « agent de démocratisation économique » et de nouvelle régulation. Pas une panacée ou un modèle parfait, ce qu'elle prétend parfois être et qui lui nuit. Sans se noyer dans des définitions savantes, rappelons simplement que les entreprises d'économie sociale sont des sociétés de personnes, à la différence des sociétés de capitaux, c'est-à-dire que le pouvoir n'appartient pas au détenteur du capital mais aux personnes, qui exercent le pouvoir selon le principe « un Homme, une voix » (comme en démocratie politique). En France, les statuts juridiques de ces groupements de personnes sont les associations 1901, les coopératives et les mutuelles qui, outre le principe « un Homme, une voix » ont comme caractéristique la propriété sociale, puisque les réserves sont impartageables.

Interrogeons-nous sur la mise en œuvre de ce principe démocratique et égalitariste « un Homme, une voix », en observant qu'il

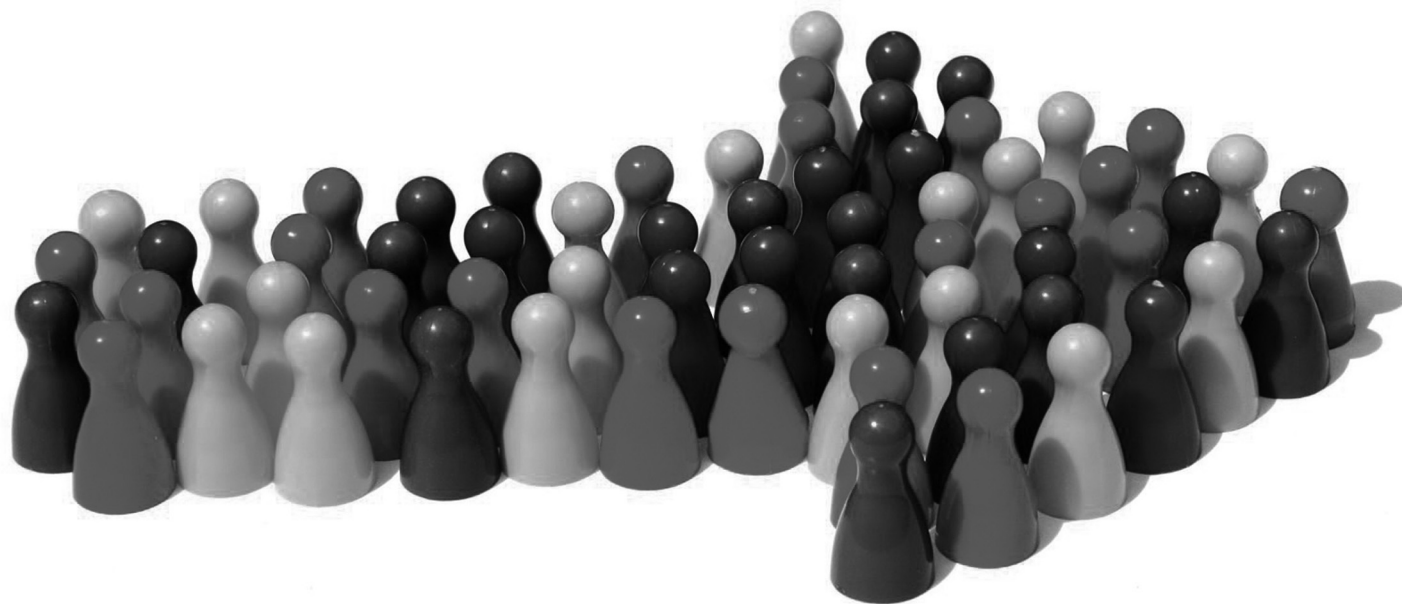
concerne des situations bien différentes selon que le pouvoir appartient aux producteurs, aux clients ou à des acteurs d'utilité sociale.

La logique démocratique la plus simple, la plus « pure » pourrait-on dire, est celle des producteurs associés, c'est-à-dire celle des coopératives de production (Scop). Dans une Scop, les producteurs ont une double qualité de salariés et d'associés. Ils participent aux décisions de l'entreprise, en particulier la désignation des administrateurs lors de l'assemblée générale. Ils approuvent les comptes et les modifications importantes. L'articulation entre démocratie économique et démocratie sociale n'est pas simple. Longtemps, les syndicalistes ont vu d'un mauvais œil les ambiguïtés de la double qualité. Il arrive en effet que les associés aient à participer à des décisions douloureuses, par exemple un plan de licenciement.

La difficulté démocratique n'est pas liée à une conception du fonctionnement de l'entreprise de type autogestionnaire comme on le croit parfois. Le plus souvent, dans ces entreprises coopératives, la responsabilité des dirigeants est clairement établie et la hiérarchie également. Les problèmes à traiter sont autres : celui d'une vraie démocratie représentative par un fort taux de sociétaires-électeurs et celui



économique



© DR

de l'articulation de cette démocratie représentative (j'élis la gouvernance) avec une démocratie participative (je participe de la décision). La vie démocratique a aussi un coût pour les associés qui doivent alimenter le capital variable de la coopérative par des prélèvements mensuels. Certains refusent ce coût.

« Un Homme, une voix » et ses traductions

Une seconde grande logique démocratique de l'économie sociale est celle du client sociétaire. C'est celle des banques coopératives, des mutuelles d'assurance, des mutuelles de santé, des coopératives de consommation. Ici on est dans une logique où le principe « un Homme, une voix » s'applique à ceux qui utilisent le service, pas à ceux qui le produisent. Au Crédit coopératif, ce sont les trente-deux mille sociétaires - personnes morales qui votent,

Les associations 1901, les coopératives et les mutuelles, outre le principe « un Homme, une voix » ont comme caractéristique la propriété sociale, puisque les réserves sont impartageables.

pas les salariés. Il en est de même à la Maif. Mais aussi à Terrena, première coopérative agricole qui emploie dix mille personnes. Ce ne sont pas les salariés qui participent à la vie démocratique mais les agriculteurs.

La démocratie de l'usager sociétaire révèle des enjeux un peu différents de celle des producteurs. D'abord celui d'une démocratie de masse. La Macif rassemble 4,8 millions de sociétaires! Comment faire voter une masse pareille? Comment faire accéder à une information de plus en plus complexe pour voter en connaissance de cause?

On critique souvent l'économie sociale sur ce plan. Les capitalistes disent que cette démocratie ne fonctionne pas et que les dirigeants se cooptent entre eux. Curieux, lorsque l'on sait comment se recrutent les conseils d'administration des grands groupes capitalistes et les nau-

frages qui en ont résulté ces dernières années! Les adeptes de la démocratie directe critiquent de leur côté le caractère formel de cette démocratie. Pour répondre à ces critiques, les entreprises authentiquement d'économie sociale sont en recherche: débats décentralisés, animation coopérative, votes électroniques... La démocratie, comme l'égalité, n'est jamais atteinte. Mais elle est une tension positive.

On peut pointer une autre limite de cette démocratie du sociétaire usager: la question de la logique corporatiste des sociétaires: leur attente est de bénéficier du meilleur prix et de la meilleure qualité. Ceci peut entrer en contradiction avec l'intérêt général. Ainsi les agriculteurs ont longtemps exercé dans leurs coopératives une agriculture productiviste, parfois contraire à des objectifs de santé publique ou de préservation de l'environ-



DOSSIER

Economie : sociale et solidaire ?

nement. Les mutuelles de santé ou d'assurance quant à elles sont tenues d'agir d'abord pour leurs membres et pas pour les exclus du système de santé ou de l'assurance. Est ici posée la question de l'articulation entre une démocratie économique partielle et celle de la Cité. Enfin une dernière logique est celle de la démocratie associative d'utilité sociale. Des personnes se rassemblent dans des associations pour apporter des réponses à des besoins sociaux mal couverts : loger de jeunes travailleurs, accueillir des enfants, soigner des malades du sida, permettre de partir en vacances, insérer des chômeurs de longue durée. Ici le rapport à l'intérêt général est plus marqué. Dans les associations le principe « un Homme, une voix » implique des bénévoles actifs, engagés dans la vie associative. Une partie du monde associatif, par exemple dans le secteur sanitaire et social, est confronté à cette question, en particulier les établissements comme les maisons de retraite, centres de soins, centres d'accueil... Lorsque la vie associative y est réduite à la portion congrue, ce sont « les technos » qui exercent le pouvoir, parfois sans contrôle démocratique. Et ce d'autant plus que les problèmes à traiter sont de plus en plus techniques et impliquent un niveau de professionnalisme que n'a pas le bénévole, fut-il éclairé. La démocratie associative peut être alors purement formelle.

Les trois grands défis communs

Cette situation pose d'ailleurs la question de l'articulation entre association et fondation. Les fondations ne se revendiquent pas d'une logique démocratique « un Homme, une voix ». Dans certains cas peut-être est-ce plus clair ?

Ce tour d'horizon rapide permet de pointer quelques questions transversales.

La première est la logique d'une démocratie représentative qui ne

repose que sur une seule catégorie d'acteurs : tout le pouvoir aux salariés dans la Scop, tout le pouvoir à l'utilisateur dans la banque ou la mutuelle. Ceci débouche d'une certaine façon sur une démocratie d'intérêts catégoriels, mais pas d'une démocratie de l'ensemble des parties prenantes. Les sociétés de capitaux parlent aujourd'hui beaucoup des parties prenantes dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) : les actionnaires, les salariés, les clients, les fournisseurs, la communauté dans son ensemble constituent les parties prenantes de l'entreprise. Force est de constater que dans les sociétés de capitaux ce sont les actionnaires qui détiennent l'intégralité du pouvoir. Tout le reste est littérature. C'est pourquoi les mélanges entre le modèle coopératif et le modèle boursier se révèlent périlleux, comme la crise financière vient de le démontrer. L'économie sociale devra clarifier ce point. Ainsi le mélange entre la démocratie coopérative et la Bourse ne font pas bon ménage. Mais ne peut-on pas aller plus loin et créer des statuts juridiques de « sociétés de partenaires » où le pouvoir se répartirait entre salariés, usagers, apporteurs de fonds, fournisseurs, communauté ? La création des Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) en 2002 correspondait à cette idée, mais reste limitée à des entreprises agréées par l'Etat et orientées vers l'intérêt général. Pourquoi ne pas aller plus loin ?

Un second défi démocratique est celui de la gouvernance. L'économie sociale en prend conscience après un certain retard. Le sujet donne lieu à de vifs débats : faut-il prévoir des administrateurs « indépendants » au conseil d'administration des entreprises d'économie sociale, comme le font certaines sociétés anonymes pour renforcer la neutralité du conseil, limiter les conflits d'intérêt, permettre du recul ? Ou comme plaident la plupart des responsables d'économie socia-

L'exigence démocratique impose à l'économie sociale et solidaire, sous peine d'être une démocratie économique des couches moyennes insérées.

le, considérer que parce que les dirigeants sont démocratiquement élus, selon le principe « un Homme, une voix », il n'est pas besoin d'introduire d'administrateurs indépendants ?

Quelle gouvernance démocratique ?

Vrai débat. Pour ma part, je trouve intéressant qu'il y ait dans les conseils des administrateurs qui ne soient pas pris par les intérêts catégoriels ou les intérêts de court terme, mais représentent en quelque sorte les réserves impartageables, ou les générations futures. La gouvernance démocratique pose de nombreuses autres questions comme celle de la place des femmes dans cette gouvernance, celle du renouvellement des mandats, des limites d'âge... Tous sujets qui montrent que l'affirmation « un Homme, une voix » ne règle pas tout, par exemple lorsque l'on constate que 80 % des conseils d'administration sont masculins ! Le véritable enjeu de l'économie sociale, c'est de mettre en conformité les valeurs affichées, les statuts et les pratiques réelles. Et d'en rendre compte avec des indicateurs précis.

Un troisième grand défi de la démocratie de l'économie sociale consiste à contribuer à ce que ceux qui sont en dehors de l'économie y reviennent pour bénéficier de leurs droits. L'économie solidaire, depuis trente ans, a mis en avant cet impératif de lutter contre l'exclusion, qu'il s'agisse des chômeurs du Nord ou des pauvres du Sud. L'exigence démocratique impose à l'économie sociale d'être sociale et solidaire, sous peine d'être une démocratie économique des couches moyennes insérées. L'économie sociale, pour être un agent de démocratie économique, doit être un acteur engagé dans la (re)conquête des droits : droit à la nourriture, droit à la santé, droit au travail, droit au logement...

Agir pour la démocratie économique, c'est agir pour un humanisme économique universel. ●